

Si nous décidons tout à coup de réduire les tarifs dans le cas des États-Unis, qui représentent 78 p. 100 de notre commerce, et si nous le faisons de telle façon que, d'ici quelques années, notre commerce se fasse à 90 p. 100 avec les États-Unis, les autres pays du GATT auront tout à fait raison de considérer le Canada comme le pantin du président des États-Unis et des membres du Congrès. D'ailleurs, on a même signalé que certains Canadiens commencent peut-être à penser qu'une telle situation est ridicule et que nous devrions tout simplement abandonner la partie et devenir le 51^e État américain.

Quand les industries du Canada éprouveront des difficultés, et elles en éprouveront sûrement et certaines d'entre elles ne survivront pas, le Canada devra-t-il reprendre les négociations et céder sur d'autres mesures de protection? Serons-nous encore en mesure de faire preuve de leadership pour obtenir des réductions tarifaires multilatérales dans le cadre du GATT?

Pour ce qui est des règles commerciales en vertu desquelles d'autres pays peuvent exercer ensemble des pressions sur les États-Unis pour qu'ils assouplissent les lois injustes et déraisonnables qui leur permettent de harceler les commerçants qui importent des biens non seulement du Canada mais aussi de bien d'autres pays, le Canada aura à toutes fins utiles renoncé aux recours que lui offre le GATT à cet égard. Nous avons déjà abandonné ce terrain. Nous avons déjà conclu notre propre entente. Si nous découvrons qu'elle n'était pas particulièrement avantageuse, il sera trop tard.

Je le répète, nous aurons réduit les droits de douane sans compensation adéquate et les Canadiens n'auront pas eu véritablement l'occasion de participer au processus.

J'ai lu avec intérêt les lignes directrices que se sont données les États-Unis dans le cadre des pourparlers sur les concessions et les compensations qu'ils accorderaient au Canada en échange de réductions tarifaires, ce dont il est question dans ce projet de loi. Fait intéressant, dans sa communication avec le sénateur Packwood du comité sénatorial des finances, le président Reagan n'a pas parlé de concessions au Canada. Il n'a été question que de concessions aux États-Unis. Puisque le Canada affiche un excédent de quelque 20 milliards de dollars dans ses échanges avec les États-Unis, je suppose qu'il n'est pas étonnant que les Américains soutiennent qu'ils sont désavantagés et qu'ils tentent d'améliorer leur situation. C'est ce qu'ils ont voulu faire et ils ont réussi.

Pour ma part, à titre de député, j'aurais souhaité avoir l'occasion d'aborder la question en détail et non pas simplement de prendre part à un débat précipité d'une semaine qui aura lieu la semaine prochaine, au moment où chacun aura en tête les cadeaux à acheter et les dispositions à prendre pour rentrer à la maison pour le congé de Noël.

Le président visait l'égalité de traitement pour les investissements canadiens et américains. Ils voulaient que les Américains puissent profiter de la politique d'achat du gouvernement

canadien. On n'a obtenu aucune concession des Américains. Mais on leur en a fait beaucoup, par contre. Nous avons réduit nos tarifs sans rien obtenir en retour, si ce n'est la suppression de leurs tarifs qui sont déjà très bas. Des tarifs qui ne constituent pas actuellement un obstacle pour nos industries. Les Américains ont convenu seulement de poursuivre les discussions au cours des cinq ou des sept prochaines années.

M. Hawkes: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Nous étudions le projet de loi sur l'harmonisation des tarifs à l'étape de la troisième lecture. Je crois que le député est obligé de lire des passages d'un document américain parce que son parti a refusé de participer aux séances d'information du gouvernement pendant tout cet exercice. Il ne connaît donc pas la position du Canada dans ce dossier. De toute façon, il s'écarte du projet de loi.

Le président suppléant (M. Paproski): Je crois qu'il va s'y attaquer maintenant.

M. Cassidy: Le député veut peut-être attaquer le gouvernement.

M. Witer: Vous rêvez.

M. Cassidy: Nous avons le choix. Nous pouvions partager les renseignements disponibles avec les simples citoyens ou encore assister aux séances d'information du gouvernement à condition de garder le secret. Nous avons préféré nous ranger du côté des simples citoyens au lieu de faire cause commune avec le petit groupe d'initiés qui a toujours su ce qui se passait dans les coulisses pendant tout cet exercice de réduction tarifaire.

Je tiens à parler des concessions. L'article 62 permet au Canada de réduire ou de supprimer ses droits tarifaires sur les biens en provenance d'un pays pour l'indemniser des concessions qu'il a consenties au Canada. Le député a sans doute mal compris. Il ne s'agit pas de concessions accordées à ce pays mais par ce pays. Néanmoins, le président voulait s'assurer que le gouvernement canadien réduirait ses subventions et son aide à l'industrie, qu'il ne favoriserait pas l'obtention des services et des approvisionnements au Canada, qu'il établirait une protection efficace contre les problèmes de transport transfrontaliers. Autrement dit, le président Reagan ne cherchait pas à accorder au Canada des concessions pour la suppression de droits de douane de l'ordre de 2 milliards de dollars. Il exigeait plutôt que nous accordions aux Américains une réduction douanière de 2 milliards de dollars—et Dieu seul sait quelles hausses d'impôt cela va entraîner—et que nous leur fassions encore d'autres concessions pour avoir le privilège de négocier avec eux au cours des cinq ou sept prochaines années. Voilà pourquoi nous avons accusé le gouvernement d'être malhonnête, injuste et déloyal dans sa façon de mener nos relations commerciales et, surtout, de réduire nos droits de douane.

Si vous me le permettez, monsieur le Président, je dirai avec plaisir qu'il est 18 heures.